



Date de la convocation
22/01/2009

Séance du 28/01/2009

Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

L'an deux mille neuf et le vingt huit janvier, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Incarnation CHALLEGARD – Florence COMBE - Santiago CONDE Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET Christel PAGES (arrivée question n° 2009-01-04) - Philippe PARASMO – Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA – Jean-Pierre SPIERO

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD – Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI – M. Cédric BONATO pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Noël GENIALE – M. Jacques DELORD pour Mme Muriel GIBERT – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Maryline POUGENC – M. André MORRA pour M. Dominique DIAS - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour Mme Diane COULOMB – Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE

Secrétaire de séance : M. Noël GENIALE



Ordre du jour :

1. Modification du tableau des effectifs
2. Avenant n° 1 à la convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail
3. Fixation du montant des surtaxes eau potable et assainissement, pour 2009
4. Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du Chemin de la Pataquière sur la Commune d'Aigues-Mortes avec le Conseil Général du Gard
5. Tarif des repas fournis exceptionnellement à la crèche d'Aigues-Mortes, en septembre et octobre 2008
6. Renouvellement, pour 2009, de la demande de collaboration auprès de la DRTEFP Languedoc Roussillon dans le cadre d'un appui pour le soutien d'une Maison du Travail Saisonnier
7. Renouvellement, pour 2009, de la demande de collaboration auprès du Conseil Général du Gard dans le cadre d'un appui pour le soutien du point - emploi et de l'activité de la Maison du Travail Saisonnier
8. Création d'un Groupe ressource de développement économique (GRDE)
9. Validation du réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées



Objet : Modification du tableau des effectifs – N° 2009-01-01

Afin de régulariser le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2008, il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet.

De plus, pour les besoins du service « Maison de l'Emploi », il convient de transformer le temps de travail hebdomadaire d'un agent à temps non complet (30h), en temps complet 35h, à compter du 1^{er} février 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau ci-dessus :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Grade et temps de travail	Nb de postes	Grade et temps de travail
Technique	1	Adjoint Technique territorial de 1 ^{ère} classe à TC		
Administrative	1	Adjoint Administratif territorial de 2 ^{ème} classe à TC	1	Adjoint Administratif territorial de 2 ^{ème} classe à TNC (30h)

Objet : Avenant n° 1 à la convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail – N° 2009-01-02

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'adopter un avenant n°1 à la convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail conclue avec le Centre de Gestion du Gard, tenant compte des modifications suivantes :

- Page 1 modification des visas
- Article 2-1 : modification du texte
- Article 3-1 : modification du texte
- Article n°5 : rajout d'un paragraphe
- Article n° 6 : Modification du texte

Objet : Fixation du montant des surtaxes eau potable et assainissement, pour 2009 – N° 2009-01-03

Le Conseil Communautaire, tenu de voter, chaque année, le montant des surtaxes perçues par le fermier sur les factures d'eau potable et d'assainissement, décide à l'unanimité, de le fixer, pour 2009, comme suit :

EAU POTABLE	Tarif unitaire 2009
Partie fixe	13.58 €
Tranche 1 de 0 à 80 m ³	Le mètre cube 0.02 €
Tranche 2 de 81 à 200 m ³	Le mètre cube 0.41 €
Tranche 3 > 200 m ³	Le mètre cube 0.46 €
ASSAINISSEMENT	Tarif unitaire 2009
Partie fixe	21.37 €
Tranche 1 de 0 à 80 m ³	Le mètre cube 0.03 €
Tranche 2 de 81 à 200 m ³	Le mètre cube 0.31 €
Tranche 3 > 200 m ³	Le mètre cube 0.39 €

Objet : Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du Chemin de la Pataquière sur la Commune d'Aigues-Mortes avec le Conseil Général du Gard – N° 2009-01-04

Les travaux d'aménagement du Chemin de la Pataquière sur la commune d'Aigues-Mortes font intervenir les responsabilités et les compétences du Département du Gard et de la Communauté de Communes Terre de Camargue. Il est donc apparu, aux collectivités concernées, l'intérêt aussi bien économique que technique de faire assurer l'ensemble des travaux dans un cadre unique.

Ces travaux consistent dans :

- La réfection de la chaussée comprenant la voirie,
- La réalisation des trottoirs et d'une piste cyclable, faisant l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune d'Aigues-Mortes,
- La mise en place d'un.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter une convention de co-maîtrise d'ouvrage permettant la réalisation des travaux décrits dans le cahier des charges sous la maîtrise d'ouvrage unique de la Communauté de Communes Terre de Camargue, à la faveur du transfert temporaire à celle-ci, des attributions de maîtrise d'ouvrage incombant à chacun des signataires et définissant les aspects techniques et financiers.

Sur la base d'un coût global de l'opération fixé à 975 460.00 € HT, la participation du Département s'élève à la somme de 482 130.40 € HT se décomposant comme suit :

- Chaussée : 304 285.00 €
- Trottoirs : 51 693.90 €
- Pluvial : 99 438.00 €
- Divers : 26 713.50 €

Pour information,

- la chaussée est prise en charge à 100% par le Département,
- les trottoirs sont pris en charge à 30% par le Département et à 70 % par la Mairie d'Aigues-Mortes,
- le réseau d'eaux pluviales est subventionné à 30 % par le Département et financé à 70 % par la Communauté de Communes
- les travaux divers sont subventionnés à 30 % par le Conseil Général et financés à 70 %, soit par la Mairie d'Aigues-Mortes, soit par la Communauté de Communes, selon la nature de la compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-dessus énoncée.

Objet : Tarif des repas fournis exceptionnellement à la crèche d'Aigues-Mortes, en septembre et octobre 2008 – N° 2009-01-05

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, de fixer à 3.05 €, le prix de chaque repas fourni, exceptionnellement, à la crèche d'Aigues-Mortes, pendant les travaux de septembre et octobre 2008. Ce tarif correspond à celui des repas servis aux enfants des écoles maternelles.

Objet : Renouvellement, pour 2009, de la demande de collaboration auprès de la DRTEFP Languedoc Roussillon dans le cadre d'un appui pour le soutien d'une Maison du Travail Saisonnier – N° 2009-01-06

Le Conseil Communautaire décide d'adopter, à l'unanimité, le principe de reconduction de la convention cadrant l'activité de la Maison du Travail Saisonnier, à conclure avec la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Languedoc-Roussillon (DRTEFP), pour 2009, et de solliciter la subvention prévue dans le cadre de cette convention, d'un montant prévisionnel forfaitaire de 50 000 €.

Objet : Renouveau, pour 2009, de la demande de collaboration auprès du Conseil Général du Gard dans le cadre d'un appui pour le soutien du point - emploi et de l'activité de la Maison du Travail Saisonnier – N° 2009-01-07

Monsieur ROSSO, Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence relative aux actions de développement économique telles que les Points -Emploi existants ou à créer et les structures permettant l'insertion professionnelle. Une convention de partenariat est conclue entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et l'ANPE.

Le Conseil Communautaire décide d'adopter, à l'unanimité, le principe de reconduction, pour 2009, de la convention avec le Conseil Général du Gard relative au financement du point emploi dans le cadre du réseau départemental pour l'emploi porté par la Communauté de Communes Terre de Camargue et de solliciter la subvention prévue dans le cadre de cette convention, d'un montant prévisionnel 23 000 €.

Objet : Création d'un Groupe ressource de développement économique (GRDE) – N° 2009-01-08

Dans l'optique, entre autres, de créer des emplois sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue, de mener une prospective sur l'implantation des entreprises dans les futures ZAC, de conduire une étude de définition et de conception de pôles de technologies liées à des domaines spécifiques comme l'environnement, il est envisagé de créer une instance de réflexion rassemblant les forces vives du monde socio-économique qui tenterait d'élaborer une stratégie en matière de développement économique.

Co animé par le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue et le Vice-président délégué à l'Economie, l'Emploi et les Zones d'activités, le GRDE pourra regrouper :

- Des représentants de la CRCI
- Des représentants de la Chambre Régionale des Métiers
- Des représentants des branches professionnelles : tourisme, hôtellerie, agriculture et viticulture, santé, services à la personne, nautisme.....
- Des universitaires
- Des représentants des collectivités territoriales partenaires (Elus et Techniciens) : Etat, Région, Département, Pays, CRT
- Etc...

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer et d'instaurer un Groupe Ressource de Développement Economique (GRDE) au sein de la Communauté de Communes Terre de Camargue, de prévoir une enveloppe budgétaire pour mener à bien les actions préconisées par le GRDE et de mener toutes les démarches nécessaires auprès de la CNIL dans le cadre de la mise en ligne des C.V. des demandeurs d'emplois du territoire

Objet : Validation du réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées – N° 2009-01-09

Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, la conception et la mise en œuvre d'un réseau d'itinéraires de découverte complémentaire au Plan Départemental d'itinéraires et de randonnées ont été réalisées, d'un commun accord avec les trois communes concernées. Ce réseau sera relié au réseau d'itinéraires élaboré par le Pays d'accueil touristique « Coteaux des Costières ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le réseau d'itinéraires, de promenades et de randonnées sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue, élaboré par le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise et valide l'implantation de la signalétique sur les parcours.

Aire d'accueil des gens du voyage :

Cette compétence étant restée communale, les démarches et les projets sont réalisés par les Mairies concernées.

Port de plaisance d'Aigues-Mortes

Devant le bilan financier du budget des ports de plaisance, les tarifs des appontements ont dû être augmentés pour 2009. En contrepartie, il est normal de prévoir les aménagements que les usagers sont en droit d'attendre.

Consultations locales - marchés publics

Sans fourniture de trois devis au minimum, aucune entreprise ne peut être retenue pour effectuer des travaux, conformément au Code des Marchés Publics. Lorsqu'une consultation est lancée, les artisans et entreprises locales du territoire sont obligatoirement contactés. En ce qui concerne les marchés plus importants, les appels d'offres sont diffusés sur les revues spécialisées et sur le site de la Communauté de Communes que les entreprises locales peuvent consulter. Ensuite, que ce soit pour une consultation ou un appel d'offres, les propositions sont étudiées et le prestataire est choisi en fonction du prix de l'offre et des critères d'attribution s'il y en a.

Démobenne

Une démonstration sur le relèvement, par un camion benne, de containers à puces électroniques ainsi que l'étude des données informatiques qui en résultent, sera prochainement proposée aux conseillers communautaires au siège de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Le Président

Léopold ROSSO